



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Déclaration CAP B 18 Octobre 2019

La CFDT souhaite tout d'abord souligner les 151 propositions d'avancements de grade soumis à notre validation, représentant 78,65% du nombre total de promouvables, du jamais vu depuis 2010 et la mise en œuvre du nouvel espace statutaire. À titre de comparaison, en 2017 : nous avons validé une trentaine d'avancements de grades et 81 pour l'année 2018 grâce au relèvement des ratios à 50 % et l'application aux critères statutaires pour le passage du 1^{er} au 2^e grade. Pour cette année c'est le croisement non pas des critères mais de différentes mesures qui ont permis d'arriver à ce résultat : durée d'avancement plus rapide, suppression des ratios locaux, réussite aux examens professionnels valorisée. Ce croisement des mesures, et notamment la suppression des ratios locaux, que la CFDT n'a cessé de demander depuis 2010, notamment pour atténuer l'effet très négatif des ratios liés en dépit des réponses que vous nous avez pu nous apporter dans cette instance. Nous avons eu raison d'insister.

Pour certains grades, vous avez dû opérer un choix du fait d'un nombre insuffisant de réussite aux examens pro. Ce choix, n'en doutez pas, sera soumis à interprétation des agents concernés et au-delà. Votre explication, le croisement des critères, est trop nébuleuse pour être comprise et acceptée. Il faut donc des critères de second rang, affichés et travaillés avec les organisations syndicales, comme vous vous y êtes engagés au dernier comité technique, pour que ces décisions soient comprises et acceptées de tous et toutes. En catégorie B spécifiquement, connaître ces critères permettra de contrer le côté trop fluctuant du ratio lié et permettre aux collègues de se projeter davantage. Voici les premiers critères ou éléments que nous tirons de l'expérience de cette CAP :

- Date de la retraite (en sachant qu'il n'y a pas de possibilités à chaque CAP à cause du rythme et dates des examens pro).
- Transparence sur la situation des agents en congé parental ou en arrêt maladie.

Confédération Française Démocratique du Travail
8, place de Torigné 35200 Rennes
Tel : 02 23 62 24 61 – cfdt@rennesmetropole.fr



- Priorité aux agents qui ont été non retenus l'année précédente.

Ces critères auront un rôle encore plus déterminant l'année prochaine car du fait des dates des examens professionnels, il y aura beaucoup moins de possibilité.

Nous rappelons ici aussi pour les mêmes raisons la nécessité de mettre en œuvre des campagnes d'information / incitation pour les examens professionnels.

Toujours concernant ces critères de second rang, la CFDT insiste, de nouveau sur la nécessaire transparence et information aux agents dans la prise en compte des services contractuels pour le calcul de l'ancienneté, partie importante du croisement des critères. Cette transparence devient encore de ce fait, encore plus indispensable pour un traitement équitable de ses situations.

Par ailleurs, la CFDT souhaite attirer votre attention sur les déroulements de carrière des agents qui ont quitté une délégation syndicale et qui n'ont pas encore de postes permanents. Le travail en cours sur les parcours syndicaux devra intégrer cette problématique.

Enfin, nous souhaitons également rappeler que nous sommes demandeurs du maximum d'information dans les tableaux, même s'ils ne répondent pas aux critères statutaires. Par exemple : les informations rentrant en compte dans les choix opérés entre retenus et non retenus comme l'ancienneté dans le cadre d'emploi ou les rapports réalisés pour justifier des non propositions. C'est pour la CFDT un des enjeux des discussions actuelles sur le règlement intérieur dont nous regrettons son absence dans l'agenda social.

Pour ne pas finir sur note négative et réaffirmer la satisfaction de la CFDT de pouvoir approuver ces 151 avancements. Ils permettent enfin aux collègues, notamment par l'augmentation du nombre de possibilités, la valorisation des

Confédération Française Démocratique du Travail
8, place de Torigné 35200 Rennes
Tel : 02 23 62 24 61 – cfdt@rennesmetropole.fr



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

examens professionnels, la plus grande transparence sur la classification, concernant son propre parcours tout du moins, de se projeter et d'avoir des perspectives d'évolution de carrière enfin claires et positives.

GH3 Technicien

La CFDT demande l'activation de l'examen professionnel pour les agents qui en font la demande lorsqu'une autre collectivité impose cette activation pour candidater chez elle. Nous nous engageons à ne pas utiliser cette activation comme moyen de pression pour obtenir le bénéfice d'une promotion interne. Nous demandons à minima à pouvoir en discuter avec vous, notamment dans le cadre des discussions sur le règlement intérieur.

GH4

4. Prorogation de stage

Patrick Finet nous a fait part également de son souhait de ne pas défendre sa situation si cela avait des impacts sur la durée de cette prolongation. Au vu du contenu du rapport et du projet professionnel de M. Finet, nous souhaitons que, si les contraintes d'organisation de service le permettent à minima et que cela permet à ce collègue une issue positive, de réduire cette prorogation.

5.1 vdr Rédacteur principal 2^e classe

La CFDT regrette dans ce tableau que l'application du croisement des critères amène à une surreprésentation des parcours 2 dans les retenus et ne permet pas à des agents, proches de la retraite et pour une situation après 43 ans passés à la Ville de Rennes, de bénéficier d'un avancement de grade.

Confédération Française Démocratique du Travail
8, place de Torigné 35200 Rennes
Tel : 02 23 62 24 61 – cfdt@rennesmetropole.fr



5.2 vdr Rédacteur principal de 1ere classe

Nous regrettons que les informations sur l'ancienneté dans le cadre d'emploi qui a permis d'arbitrer les choix ne soient pas indiquées dans le tableau.

5.3 rm TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

Nous souhaitons savoir si le CLD de Véronique Renault fait partie des critères de choix.

5.6. rm Assistant de conservation ppal de 1ere classe

Vérifier si Mathilde COULON bénéficie bien d'un AG

5.12 VDR Educateur des APS principal

La CFDT regrette que Azeddine Bennouna Dorange, qui a la plus grande ancienneté dans le grade et CE et de loin n'est pas été retenu après avoir été repêché dans les proposés.